

Décision

Générale

colonial

Décision n° 707 du 10 octobre 1941

n° 707

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
10 octobre 1941

Numéro JO
n° 539 du 31/10/1941

Date du numéro
31 octobre 1941

TEXTE INTÉGRAL

Le sergent hors cadres Champemont, de la section nomade du Henlé, est remplacé dans les cadres et mis à la disposition du général commandant supérieur pour compter du 1er octobre 1911. Le sergent-chef Carpier, du bataillon de tirailleurs sénégalais n° 4, est placé dans la position hors cadres et mis à la disposition du capitaine inspecteur des pelotons méharistes pour compter du 1er octobre 1941.